

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38/06-2024

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2024

DATE D'AFFICHAGE : 19 JUIN 2024

-oOo-

**OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS
ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur Ghislain DELVAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Sophie LABAS, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Corinne CESARIN, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX et Mme Marie Gladine BETON.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- | | | |
|-------------------------|---|------------------------------|
| - Mme Clotilde TEMPLIER | à | Mme Sophie LABAS |
| - M. Fabien REYNARD | à | Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET |
| - M. Michel GAMBOTTI | à | M. Antoine BOHAN |

ABSENTS : M. Slimane ZAOUÏ, Mme Estelle LAROYE, M. Julien GENTY et Mme Cécile DESAINTPAUL.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de la CAF de Seine et Marne, d'accès à « Mon compte partenaire » n°217 701 713 00018 du 23 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°04/02-2022 du 22 février 2022 portant sur la mise à jour du règlement de fonctionnement des activités enfance ;

Vu la délibération N°72/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les modifications du règlement de fonctionnement des activités « Enfance » ;

Vu la délibération N°73/12-2023 du 13 décembre 2023 portant fixation du montant des pénalités pour l'accueil de loisirs, les activités périscolaires et la restauration scolaire applicable au 2 janvier 2024 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le Règlement Intérieur des activités enfance ;

Considérant l'orientation souhaitée par la municipalité de donner plus de souplesse aux formalités à accomplir par les parents et à limiter les contraintes de gestion des différents temps d'accueil des activités enfance ;

La mise à jour du Règlement Intérieur des activités enfance paraît opportune, voire nécessaire.

Entendu ces propos et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;**

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement de fonctionnement des activités enfance tel qu'annexé à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER,



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 3 JUIL. 2024

de sa publication et/ou affichage le : - 3 JUIL. 2024